



FORMULAIRE D'ADHESION ET DE DEMANDE DE MISE EN RELATION

A remplir par les deux familles en cas de garde partagée

❖ L'engagement du Relais Auxiliaires Parentales

Le Relais Auxiliaires Parentales propose de mettre en relation des parents et des auxiliaires parentales.

Il s'assure au préalable :

- Que les candidats ont suivi une formation « petite enfance » et/ou une expérience, dont ils peuvent attester
- Qu'ils sont disponibles dans les délais souhaités par les parents et intéressés par le poste proposé

Cette mise en relation fait suite à une rencontre entre les parents et le RAP, qui valide l'inscription de la famille. Le délai habituel d'organisation des rencontres est d'une semaine ; il peut être ramené à 48 heures en cas de besoin. La mise en relation est organisée soit par le biais d'une réunion de présentation, soit par la transmission des coordonnées des candidats intéressés.

Pour chaque poste, le R.A.P. propose deux à trois candidates. Sur la base du compte-rendu des entretiens réalisés par les parents, d'autres candidatures peuvent être proposées, dans la limite de six au total.

❖ L'engagement des parents

Les parents s'engagent à recevoir tous les candidats orientés par le Relais Auxiliaires Parentales. Le choix final est du seul ressort des parents employeurs, ce choix pouvant se porter sur des candidatures extérieures au RAP.

L'accord de travail entre les parents et l'auxiliaire parentale devra être formalisé dans un contrat de travail signé par les deux parties, conforme à la convention collective du particulier employeur. Les parents devront entièrement assumer la charge de verser la rémunération convenue, de déclarer le ou la salarié(e) et de régler les charges sociales correspondantes.

Le Relais Auxiliaires Parentales ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de litige entre le personnel de garde et la famille qui l'emploie. Cependant, en cas de besoin, des entretiens de médiation peuvent être organisés.

Les parents s'engagent en outre au règlement de l'adhésion au R.A.P. de 85 euros par famille, comprenant le livret d'accueil, la réunion d'information, l'évaluation des besoins, la mise en relation avec les candidats, la disponibilité au cours de l'emploi, les éventuelles actions de médiation. Cette adhésion est valable un an ; elle peut faire l'objet d'une reconduction à la demande des parents.

Je soussigné(e), Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Accepte les conditions de mise en relation proposées par le Relais Auxiliaires Parentales

A Paris, le.....

Pour le Relais Auxiliaires Parentales

Signature de l'intéressé(e)

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Direction Générale / Adresse postale : 6, avenue du Professeur André Lemierre 75980 Paris Cedex 20

Siège social : 18, rue de la Croix Saint-Simon 75020 Paris ► RCS PARIS B 784 809 683 ► APE 853K

Tél.: +33 (0)1 49 93 64 00 ► Fax.: +33 (0)1 49 93 64 25 ► E-mail : fondation@croix-saint-simon.org ► Site : www.croix-saint-simon.org